

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARSAL

COMPTE RENDU de la séance du 18 juin 2020

ORDRE DU JOUR

- 1. Budget
- 1a Compte de gestion 2019 (Principal et AEP)
- 1b Compte Administratif 2019 (Principal et AEP)
- 1c Affectation du résultat 2019 (Principal)
- 1d Taux d'imposition 2020
- 1e Budget primitif 2020 (Principal)
- 2 Constitution de commissions : appel d'offres, DSP et impôts
- 3 Ouestions diverses
- 3a projet du cimetière (extension, colombarium, jardin du souvenir)
- 3b projet de travaux (toit église, salle des fêtes, appartement Piquemal)
- 3c appartement « Clopes »
- 3d Site Internet, logos et panneaux
- 3e garage communal

Présents : Martine Babylon, Daniel.Bonnefoy, Guy Métivier, Daniel Puigségur, Jean Pierre Rodriguez, Huguette Villelongue.

Excusé : Fabrice Llabour qui donne procuration à Daniel Puigségur

Huguette Villelongue est secrétaire de séance

La séance est ouverte à 16 heures.

1. Daniel Puigségur maire et Philippe Fabre secrétaire de mairie présentent les différents éléments des budgets 2019 et 2020 de la commune.

Budget de l'eau 2019 : Compte de gestion et Compte administratif / approuvés à l'unanimité

Compte de gestion et Compte administratif du budget principal 2019 / approuvés à l'unanimité.

Affectation du résultat : le conseil vote à l'unanimité la répartition des excédents du budget 2019, en transférant une partie de l'excédent de fonctionnement à l'investissement.

Le conseil vote à l'unanimité les taux d'imposition 2020.

Budget primitif principal 2020. La partie fonctionnement est essentiellement reconduite, la partie investissement est en hausse, en anticipation des possibles subventions exceptionnelles liées aux suites des intempéries et au soutien de l'état au déconfinement. Pour le fonctionnement : recettes 261 922 €, dépenses 261922 €. Investissements : recettes 311806€, dépenses 311 806. Le budget est voté à l'unanimité

- 2. Délibération : constitution de commissions.
- Commission d'appel d'offres : Daniel Puigségur président; titulaires : Daniel Bonnefoy, Fabrice Llabour et Huguette Villelongue ; suppléants Martine Babylon, Guy Métivier, Jean Pierre Rodriguez. Vote à l'unanimité.
- Délégation de Service Public : Daniel Puigségur président ; titulaires Guy Métivier, Jean Pierre Rodriguez, Martine Babylon ; suppléants Daniel Bonnefoy, Fabrice Llabour et Huguette Villelongue. Vote à l'unanimité.
 - Commission des impôts (voir pj). Vote à l'unanimité.

3. Questions diverses

- 3 a. Le maire expose : le cimetière dispose de peu d'emplacements libres. Une étude a été menée pour faire l'état des concessions échues, qui reviennent de plein droit à disposition de la commune, mais aussi un état des concessions qui pourraient être déclarées en état d'abandon et à terme récupérées par la commune. Après une longue discussion, le projet d'agrandissement du cimetière est abandonné. Pour les concessions échues, il sera vérifié auprès des héritiers s'ils veulent reprendre la concession ou non. La procédure de déclaration d'abandon va être lancée pour une dizaine de tombes anciennes non entretenues.
- 3 b. Discussion sur les projets de travaux en cours.
- Il a été fait appel à une société spécialisée pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres jugés dangereux
 - Travaux de remise en état de différentes toitures des bâtiments communaux
- 3 c. Le gite municipal du Carrer Fosc (maison Marguerite Clopès) qui vient d'être libéré, doit faire l'objet de remise en état. Un projet de réhabilitation doit être rapidement mené.
- 3 d. Site web : le conseil décide l'ouverture du site web de la commune : https://mairie-saintmarsal.fr
- 3 e. Les capacités du garage communal actuel sont insuffisantes et ne permettent pas le stockage du matériel dans de bonnes conditions. L'idée serait de construire un nouveau garage atelier communal qui réponde aux besoins et de faciliter les conditions de travail des agents municipaux. Dans la discussion, la répartition des usages entre ce nouveau garage et l'actuel "hangar-salle des fêtes" est abordée. La réflexion va se poursuivre pour élaborer rapidement un projet qui pourra être présenté dans les meilleurs délais

3 f. Informations

- compte tenu des contraintes imposées par la situation sanitaire, la fête de la musique est annulée. Les feux de la Saint Jean sont maintenus dans le strict respect des mesures de distanciation et du nombre de participants.
- Réseau téléphone : vu la dégradation de l'entretien du réseau filaire aérien, les communes du département ont engagé une action commune.

La séance est levée à 18 h 30

La prochaine séance est prévue le 21 juillet 2020.

Agenda des travaux en cours : aménagement de l'aire de jeux pour enfants; mise en conformité des installations électriques dans les bâtiments communaux; réfection du local boîtes à lettres; réfections des sanitaires du hangar polyvalent; réfection des WC public; cérémonie du 14 juillet si les conditions le permettent.